

Compte rendu du Conseil municipal du 21 mars 2008

Présidence de M. Michel POTIER, doyen d'âge, M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne

Secrétaire : Monsieur Denis LLORENS

Présents : M. HÉRAULT, Mme DUCASSÉ, M. FEYDEL, Mme HERFELD, M. VALAT, Mme BRISTOT, M. DHOMBRES, Mme RULLO, M. TARER, Mme PERNOT-TINEL, M. VEYRAT, Mme ALY, M. MEILLAT, Mme BAZIN, M. COURTOIS, Mme THOMAZIE, M. DOSSO, Mme PROVOST, M. ARNOL, Mme LHERMENIER, M. LOIZON, Mme LATAPIE, M. POTIER, Mme BIGAND-VIVIANI, M. MARSALLON, Mme PIRES-MARRARO, M. MAKHTAT, M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

Ouverture de la séance à 20 H 30

M. Michel POTIER, doyen des Conseillers Municipaux assure la présidence de l'assemblée et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux proclamés élus à l'issue des opérations électorales du 16 mars 2008.

Conformément au procès-verbal des élections, M. Michel POTIER déclare installés :

M. HÉRAULT, Mme DUCASSÉ, M. FEYDEL, Mme HERFELD, M. VALAT, Mme BRISTOT, M. DHOMBRES, Mme RULLO, M. TARER, Mme PERNOT-TINEL, M. VEYRAT, Mme ALY, M. MEILLAT, Mme BAZIN, M. COURTOIS, Mme THOMAZIE, M. DOSSO, Mme PROVOST, M. ARNOL, Mme LHERMENIER, M. LOIZON, Mme LATAPIE, M. POTIER, Mme BIGAND-VIVIANI, M. MARSALLON, Mme PIRES-MARRARO, Mme MAKHTAT, M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

PROCÈDE À L'UNANIMITÉ

à la désignation du secrétaire de séance et désigne M. Denis LLORENS

PROCÈDE A L'UNANIMITÉ

à la constitution du bureau de vote qui comprend le conseiller municipal le plus âgé du Conseil Municipal, deux assesseurs et le secrétaire de séance. Sont désignés en qualité d'assesseur Mme MOISSON et M. FEYDEL.

M. le Président de séance demande si l'un des membres de chaque liste élue souhaite prendre la parole au nom de sa liste.

Mme DUCASSÉ prend la parole et propose la candidature de M. HÉRAULT en qualité de Maire.

M. DUROVRAY déclare qu'il ne présente pas de candidat au poste de Maire et qu'il laisse se dérouler la séance.

Avant de procéder aux opérations de vote pour l'élection du Maire, M. Le Président de séance donne lecture des articles L.2122-4, L.2122-7, L. 2122-7-2, L.2122-8, L.2122-9 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROCÈDE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Maire.

Ne prennent pas part au vote : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis, fermée, dans l'urne, l'enveloppe contenant son bulletin, à l'exception de M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB qui ont déclaré s'abstenir de procéder au vote.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le bureau de vote a procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

- | | |
|---|----|
| • Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : | 27 |
| • Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| • Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| • Majorité absolue | 14 |

A obtenu : M. Gérald HÉRAULT 27

Monsieur Gérald HÉRAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Le nombre de membres élus lors du scrutin du 16 mars 2008 s'élevant à 35, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de fixer le nombre d'adjoints à 10.

DÉCIDE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB

La création de 10 postes d'adjoints au Maire.

Mme DUCASSÉ présente une liste dénommée « Montgeron, la qualité pour vous » composée d'elle-même, de M. FEYDEL, Mme HERFELD, M. DHOMBRES, Mme BRISTOT, M. TARER, Mme PERNOT-TINEL, M. VEYRAT, Mme RULLO et M. COURTOIS.

M. DUROVRAY déclare qu'il ne présente pas de candidats aux postes d'Adjoints au Maire et que lui-même, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB s'abstiennent de participer au vote.

PROCÈDE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

**au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des 10 Adjoints au Maire.
Ne prennent pas part au vote : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX et Mme GARTENLAUB**

Premier tour de scrutin :

- | | |
|---|----|
| • Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : | 27 |
| • Nombre d'enveloppes ou bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| • Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| • Majorité absolue | 14 |

A obtenu : la liste « Montgeron, la qualité pour vous » 27

La liste «Montgeron, la qualité pour vous » ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, sont proclamés élus et immédiatement installés :

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| • Premier Adjoint : | Mme Marie-Christine DUCASSÉ |
| • Deuxième Adjoint : | M. Gérard FEYDEL |
| • Troisième Adjoint : | Mme Isabelle HERFELD |
| • Quatrième Adjoint : | M. Michel DHOMBRES |
| • Cinquième Adjoint : | Mme Aude BRISTOT |
| • Sixième Adjoint : | M. Christian TARER |
| • Septième Adjoint : | Mme Martine PERNOT-TINEL |
| • Huitième Adjoint : | M. Patrick VEYRAT |
| • Neuvième Adjoint : | Mme Corinne RULLO |
| • Dixième Adjoint : | M. Alain COURTOIS |

Après l'élection des adjoints, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il désignera 3 conseillers délégués.

La Séance est levée à 21 H 30

Gérald HÉRAULT

Maire de Montgeron

Vice Président du Conseil Général de l'Essonne